CONFÉDÉRATION DES PME

24/04/2019

LOI RELATIVE A LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - PACTE

Le projet de loi PACTE a été définitivement adopté le 11 avril 2019 par l'Assemblée nationale. La loi comporte 221 articles qui concernent des domaines très divers de la vie de l'entreprise : création, financement, simplifications administratives, difficultés d'entreprise…

C'est l'aboutissement de nombreux mois de consultations et de travaux parlementaires auxquels la CPME a activement pris part, lui permettant de porter des propositions coconstruites avec ses adhérents.

LA MOBILISATION DE LA CPME

2017

8 RENCONTRES AVEC LES MINISTRES ET LEUR CABINET

40 ECHANGES CIBLÉS AVEC LES PARLEMENTAIRES

60 INTERVIEWS ET RETOMBEES PRESSE DE LA CPME SUR LE PROJET DE LOI PACTE (TV, RADIO, PRESSE ECRITE)

2019

QUELLES AVANCEES POUR LES PME ?

Conséquences des demandes de la CPME, la mise en œuvre de la loi devrait entraîner :

- L'allègement des seuils sociaux, en supprimant notamment le seuil de 20 salariés (sauf pour l'emploi de travailleurs handicapés)
- Le lissage de l'entrée dans les seuils sur une période de 5 années
- L'allègement des obligations comptables de certaines PME et notamment l'atténuation de l'obligation de publicité des comptes

PLAN POUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - PACTE

QUELLES AVANCEES POUR LES PME ?

- La suppression du forfait social pour les sommes distribuées au titre de l'intéressement dans les PME
- Le rehaussement du plafond de placement du PEA-PME. Il sera désormais possible de placer jusqu'à 225 000 euros
- La promotion des référentiels sectoriels et territoriaux de la RSE dans les PME
- L'impression et le téléchargement gratuit des normes Afnor obligatoires sous condition du respect des droits d'auteur des organismes de normalisation
- La réduction de la durée que les VIE doivent passer à l'étranger, passant d'au moins 200 jours par an à au moins 183 jours par an.

QUELQUES RESERVES DE LA CPME

- La définition de l'intérêt social des entreprises élargie aux enjeux sociaux et environnementaux : faire peser une nouvelle obligation de moyens sur l'entrepreneur lui fera potentiellement courir un risque juridique.
- La régionalisation des réseaux de Chambres des Métiers et de l'Artisanat est un mauvais coup porté à cette proximité à laquelle les artisans sont attachés.